

Les dons au titre de l'ISF : bilan national et territorial

Ce bilan s'appuie sur une série de données homogènes de six années (2010-2015) concernant les dons déclarés au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), transmises par la direction générale des Finances publiques.

Entre autres réductions de l'impôt de solidarité sur la fortune, les assujettis peuvent déclarer des « *dons à certains organismes d'intérêt général* », essentiellement des fondations et quelques organismes européens agréés. Depuis l'origine (Loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite loi TEPA - art. 16, prolongée par l'article Article 885 0 V bis A du code général des impôts), cette réduction est de 75% des montants donnés, limitée à 50 000 €.

Pour la première fois, et au moment où peut se poser la question de l'éventuel avenir de l'ISF, en tout cas sous sa forme actuelle, la présente étude montre avec précision la portée de cette réduction spécifique d'imposition :

- **La montée en puissance du dispositif** : en six ans, le montant des dons a progressé de 80%, il s'élève en 2015 à 220 millions d'euros de la part de 43 300 donateurs assujettis. Avec une hypothèse probable, compte tenu de la courbe de progression, de 250 millions pour cette année 2016.
- **Le montant des dons ISF a augmenté deux fois plus vite** que celui des dons déclarés dans le cadre de l'impôt sur le revenu. Aujourd'hui, les dons ISF représentent environ 9% du montant des dons effectués et déclarés au titre de l'impôt sur le revenu.
- **Les donateurs sont de plus en plus nombreux** : en 2010 ils représentaient 7% des assujettis ; en 2015 : 12%.
- **Le don moyen annuel déclaré** (à un ou plusieurs organismes) **s'élève à 5.060 euros en 2015** : + 67% en 6 ans. Il varie de 2 630 euros pour les contribuables au patrimoine taxable le moins élevé (moins de 2,57 millions d'euros) et à 25 330 euros pour ceux dont le patrimoine est supérieur à 10 millions d'euros.
- **Trois cartes régionales** présentent successivement la densité des donateurs, le don moyen et la « *générosité individuelle* », rapport entre le don moyen et le patrimoine moyen. Dans ce paysage, l'Ile-de-France représente à elle seule environ 60% des donateurs ISF et des montants des dons, loin devant Rhône-Alpes, PACA et le Nord-Pas-de-Calais. **Trois autres cartes** présentent les mêmes repères pour chacun des départements.

Ce travail, réalisé avec de nombreux experts qui s'expriment dans cette publication, montre, avec la montée en puissance de ce dispositif, l'arrivée de nouveaux mécènes au profit de la générosité publique.

Recherches & Solidarités est un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités. Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation constante de complémentarité, par rapport aux travaux menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

Bilan en ligne sur www.recherches-solidarites.org

Réalisé et présenté en lien avec

